



DÉPÔT D'UNE PLAINTE POUR FRAUDE AIDE-MÉMOIRE CITOYEN

Marche à suivre

1. Identifiez les documents pouvant s'appliquer à votre situation (voir liste des documents)
2. Rassemblez les originaux, si possible
3. Enregistrez, si possible, les éléments de preuve numériques (vidéos, courriels, captures d'écran) sur un support électronique (clé USB, CD)
4. Classez en ordre chronologique, et ce, par type de documents
5. Remettez la documentation au policier. Ce dernier conservera les originaux pour la preuve

Documents à obtenir et informations à remettre

- Compléter le formulaire de « Consentement de transmission des données clients » de l'institution financière
- Liste des personnes ayant eu accès à la carte fraudée **ou** ayant pu connaître le NIP **ou** ayant accès au compte
- Liste des personnes ayant une procuration pour avoir accès au compte
- Fournir les échanges de courriel avec votre institution financière, ainsi que le nom des personnes avec qui la personne a communiqué à l'institution bancaire (nom et prénom, numéro de téléphone de l'employés)
- Fournir tout autre document pertinent relatif à la présente fraude (facture ou contrat)

Fraude par carte de crédit et débit – Documents obligatoires

- Obtenir de l'institution financière un document de la responsabilité de la perte et du montant, ainsi que l'endroit de la fraude
- Le ou les relevés de compte de la période fraudée
- Les informations pertinentes au numéro de compte complet et les coordonnées de l'institution financière
- Une copie du relevé de compte et identifiés et initialisés les transactions frauduleuses sur une copie du relevé de la période fraudée

Fraude par chèque – Documents obligatoires

- Les informations pertinentes au numéro de compte complet et les coordonnées de l'institution financière
- Obtenir une copie recto verso du ou des chèques frauduleux lisible(s)/clair(s) et très bien identifiés sur la feuille fournie par l'institution financière
- Fournir un spécimen ou une copie chèque pour comparaison

Documents pouvant être pertinents en contexte de fraude :

- Relevés des transactions impliquant une cryptomonnaie, plus copie des codes QR
- Relevés de transactions de cartes prépayées
- Cartes prépayées numérisées recto verso, si possible
- Relevés de transactions de bons de paiement en ligne (Ex. : de type Flexepin)
- Bons de paiement numérisés, si possible (originaux requis)
- Factures
- Listes des contacts suspects contenus dans les appareils (cellulaires, tablettes, ordinateurs)
- Photos, vidéos, captures d'écran (Ex. : les échanges textos)
- Échanges électroniques avec le fraudeur (courriels, captures d'écran des conversations sur les médias sociaux ou applications). Conservez les conversations, le policier validera l'intégralité des échanges dans votre appareil
- Messages d'une boîte vocale (si disponible)
- Contrats
- Procuration, mandat de protection ou régime de protection
- Tout autre document démontrant la présence d'une fraude